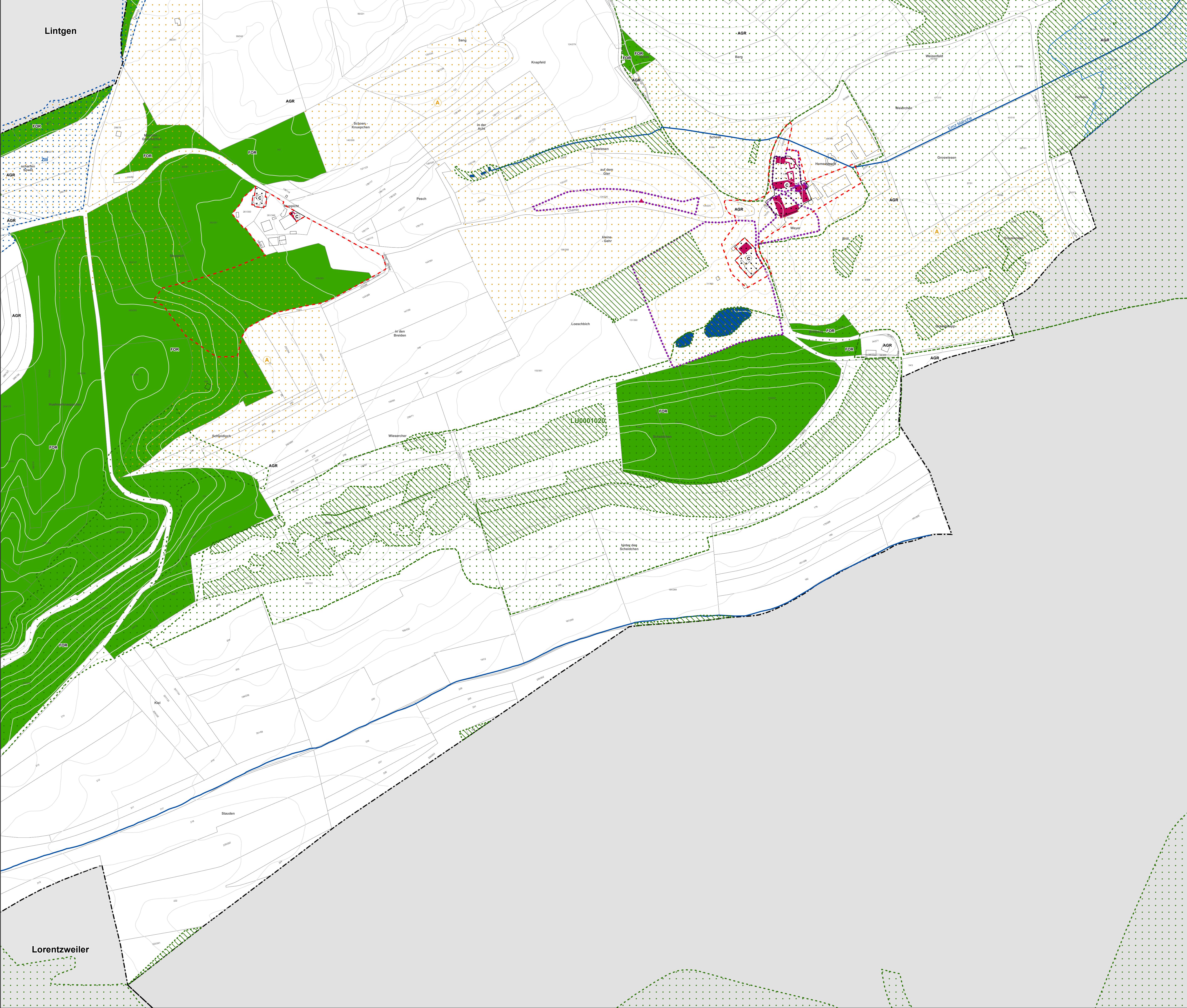


Suivi des modifications du PAG			
Nom	Localité	Etat	Date
01 Mod. PAP-QE PE divers	Commune	en cours	
02 Mod. PAG PAP-QE divers	Commune	en cours	
03 Mod. PAG PAP-QE Château	Fischbach	en cours	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Délimitation de la modification

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

Zones d'habitation

zone d'habitation 1

Zones mixtes

zone mixte villageoise

zone mixte rurale

Zones d'activités

zone d'activités économiques communale type 1

Zone de bâtiments et d'équipements publics

Zone de sport et de loisirs

Zone de jardins familiaux

Zones destinées à rester libres

Zone agricole

Zone forestière

Zone de parc château-c

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art.24)

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	min.

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Plan d'aménagement particulier approuvé et maintenu en application

Zone d'aménagement différé

N° d'une zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" ou d'une zone d'aménagement différé

Zone de servitude "urbanisation"

- Zone de servitude "urbanisation" 1 - Conservation des habitats
- Zone de servitude "urbanisation" 2a - Protection des espèces: A - Sidéro
- Zone de servitude "urbanisation" 2b - Protection des espèces: Ensemble A07/A08
- Zone de servitude "urbanisation" 2c - Protection des espèces: Ensemble A09/A10/A11/A13
- Zone de servitude "urbanisation" 2d - Protection des espèces: Ensemble A14/A15
- Zone de servitude "urbanisation" 2e - Protection des espèces: S10
- Zone de servitude "urbanisation" 2f - Protection des espèces: S-01
- Zone de servitude "urbanisation" 3 - Protection des biotopes
- Zone de servitude "urbanisation" 4 - Paysage
- Zone de servitude "urbanisation" 6 - Interdiction d'aménager
- Zone de servitude "urbanisation" 7 - Connection urbanistique
- Zone de servitude "urbanisation" 9 - Plantations issues de la modification ponctuelle du PAG "maison relais" (Ref. 12500002014)

Secteur protégé d'intérêt communautaire

secteur protégé de type "environnement construit"

bâtiment protégé au niveau communal

gabarit protégé au niveau communal

petit patrimoine à conserver

secteur protégé de type "vestige archéologique" - zone orange

secteur protégé de type "vestige archéologique" - zone rouge

Informations supplémentaires (à titre indicatif et non exhaustif)

biotope surfacique à l'intérieur du périmètre

biotope surfacique à l'extérieur du périmètre

biotope ponctuel

biotope linéaire

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

à la protection de la nature et des ressources naturelles (FFH/RN/IBA)

antenne GSM selon PDS "Station de base pour réseaux publics de communications mobiles"

à la protection des sites et monuments nationaux

à la protection des sites et monuments nationaux - point

à la gestion de l'eau

zone de protection des eaux souterraines (PDES)

zone inondable

SD-A-01			
HAB-1/ MIX-v			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

SD-A-02			
HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

SD-S-01			
HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

SD-S-02			
HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

SD-S-03			
HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

SD-S-05			
HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	20
			12

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRALE NUMERISE DE 2018

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

en Plan

TOPONYME

NUMERO PARCELLE

BATIMENT EXISTANT (BD_TOPO / ORTHOPHOTO / ORTSBEGEHUNG DM / LUFTBILD)

BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG DM)

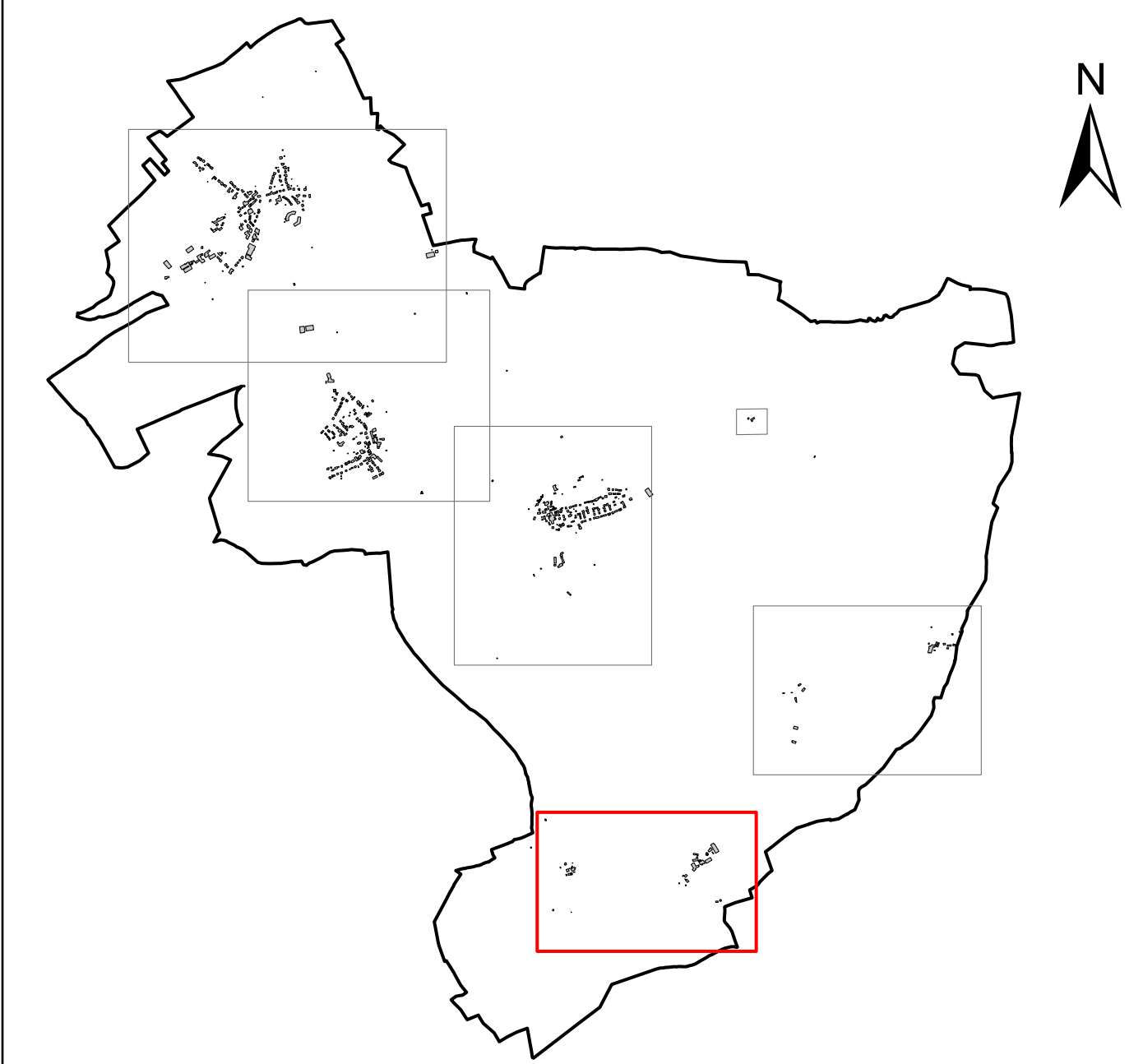
RUE (ORTHOPHOTOS)

ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE

RIVIERE / RUISSEAU

COURBE DE NIVEAU

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DES ORTSBEGEHUNGEN NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRALE NUMERISE, ET NE SONT REPRISE QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.



INDICE	DATE	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATION
A	07/05/2019	BEZ	NKG	modifications suite à la réunion du 07/05/2019
B	07/05/2019	BEZ	NKG	modifications suite à la réunion du 04/04/2019
C	08/05/2019	BEZ	NKG	version coordonnée suivant approbation du Ministère de l'intérieur du 29/07/2021
D	13/08/2021	VKS	CLA	version coordonnée suivant approbation du Ministère de l'intérieur du 29.07.2021
E	11.03.2028	VKS	SHT	version coordonnée selon la modification du PAG "stations diverses" - version selon l'arr. CA (Ref. 12500002023) et décision AT

MAÎTRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE FISCHBACH

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
VERSION COORDONNÉE SELON LES
MODIFICATIONS APPRouvées

OBJET

06 - Weyer-Stuppicht

BUREAU D'ETUDES

LSC360

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001

DESSINÉ PAR

Vivienne KEILS

DATE

27/01/2025

VERIFIÉ PAR

Samuel HUET

ÉCHELLE

1:2.500

CONTROLÉ PAR

Caroline DROUARD

0 25 50 75

FIGIER

P:\LSC360\2023\20233692_LP_U_PAGPAP-QE Fischbach - gestion version coordonnée\Q_Version coordonnée\PAG

PLAN N°

LSC-20233692-URB_PAG_FISCHBACH_06-Weyer-Stuppicht

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. Elles sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit s'en référer au bureau d'études avant de commencer la construction. Toutes modifications non déclarées au service des plans ne sont pas prises en compte.

2. Toutes les exécutons sont à réaliser selon les normes (DIN EN 12185-1) et à suivre la réglementation actuellement en vigueur.

3. Les plans actuels sont soumis à des modifications à la discrétion du bureau de l'entreprise.